



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par Madame Caroline Rosetti, mairesse, de la susdite municipalité ;

QUE conformément à l'article 152 du Code municipal, une séance extraordinaire se tiendra en présentiel, **au Centre communautaire au 444 chemin Bradley à Saint-Armand** **mardi le 22 juin 2021 à 20h00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de la demande de M. Blondin et demande d'autorisation pour le tournage de Louise Penny
3. Abrogation de la résolution 21-02-037 pour résilier le contrat accordé à Libertévision
4. Résultat d'ouverture des soumissions et octroi de contrat – Appel d'offres no. 21.04 – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Dutch (Brandy Brooks)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

Donné à Saint-Armand, ce 18 juin 2021

Michèle Bertrand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière